



Olympiade 2016/2020  
Saison 2019/2020

**CRF**  
**Réunion du 28 mars 2020 – Visio conférence**  
**PV n°1**

Présents : S. METAYER - E. LE COZ - D. QUINTIN

Assiste : U. BOSCOLO - C. PENNAMEN

Début de séance : 10h00

**1- Suivi de budget**

Explication du document à U. Boscolo.

La Présidente lui a demandé de suivre le budget.

U. Boscolo demande quel rôle la financière a sur ce budget et suivi.

D. Quintin lui indique que le budget est établi en juin suite au bilan. La commission financière propose au comité directeur les augmentations salariales qui ensuite accepte ou non. Ce point ne peut être fait par un salarié.

Il sera demandé aux commissions technique et développement de préparer leur budget pour le 31 mai de chaque année afin de les intégrer au budget global qui est établi la première semaine de juin.

**2- Avenir de la commission financière**

D. Quintin indique que les élections doivent se dérouler en principe dans les 6 mois qui suivent les JO d'été. Comme les JO sont reportés l'année prochaine, il demande à U. Boscolo de se renseigner auprès de la FFV sur ce point.

### **3- Courrier EBP logiciel de paie**

La Ligue a reçu un courrier d'EBP concernant l'arrêt des développements du logiciel de paie ancienne génération au 31 décembre 2020.

C. Pennamen devra demander un devis pour l'offre complète de solutions de paie qui s'adaptent à nos besoins.

### **4- Achat nouvelle photocopieuse ?**

La financière va réfléchir entre un achat et une location. Deux devis de Konica et Lori.

Konica (photocopieuse actuelle depuis février 2012) a indiqué qu'il n'y avait plus de pièces détachées pour cette machine en cas de panne.

### **5- Les dates de travail avec le cabinet comptable + vérificateur aux comptes**

D. Quintin propose comme date à communiquer au cabinet comptable Cogedis :

18 et 19 juin – 22 et 23 juin – 29 et 30 juin

Il est demandé que la comptable de Cogedis vienne lors de l'AG du 29 août présenter le bilan.

En fonction de la réponse du cabinet, nous prendrons rendez-vous avec le vérificateur aux comptes pour programmer sa visite.

### **6- Mutuelle**

Les membres de la financière vont échanger entre eux et faire une proposition au comité directeur.

En 2016, année de l'obligation de la prise en charge par les entreprises d'une mutuelle, la Ligue avait décidé de prendre en charge 100% du tarif isolé (0.84% du plafond de la SS). Actuellement, la Ligue prend toujours 0,84% et les salariés 0.35%.

## **7- Convention PSE**

Il est décidé que la ligue devra facturer les heures aux clubs et CD29, au prorata des heures effectuées jusqu'au 16 mars par les salariés actuellement en chômage partiel.

Fin de séance : 12h

Approuvé : CD du 25/04/20